

Répartition globale des montants relatifs aux mesures protégées par votre centre de services scolaire ou votre commission scolaire*

* Les renseignements qui figurent à cette section vous sont transmis à titre informatif.

Nom de la mesure protégée	Montants transmis par le Ministère au CSS/CS	Montants transmis par votre CSS/CS à ses établissements	Montants gérés centralement par votre CSS/CS	Pourquoi un montant sera géré centralement par votre CSS/CS
15012 Aide alimentaire	6 564 409,00 \$	2 540 230,00 \$	4 024 179,00 \$	<p>1- La part du secondaire au montant de 3 151 132 \$ est gérée par les services alimentaires pour les établissements. La mesure est centralisée et répartie sur 4 autres mesures : Collations, lait, mesure alimentaire et fonds de dépannage pour quelques écoles secondaires (défavorisation 20 à 30%). Elle sert aussi à financer l'aide alimentaire transitoire.</p> <p>2- la part du primaire gérée centralement de 873 047 \$ pour une offre de service bonifiée des écoles les plus défavorisées (Tranche de défavorisation 0-20% du CGTSIM)</p>
15021 Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire – Volet 1 – Entraide éducative et accompagnement pédagogique en FGJ	3 440 129,00 \$	3 287 129,00 \$	153 000,00 \$	Entraide éducative et accompagnement pédagogique en FGJ : le montant centralisé est utilisé pour le financement de l'école virtuelle suivant : Encadrement, achat de matériel, un

				agent de liaison
15021 Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire – Volet 2 – Entraide éducative et accompagnement pédagogique en FGA et en FP	809 056,00 \$	809 056,00 \$	0,00 \$	
15021 Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire – Volet 3 – Agents en soutien aux élèves en milieu défavorisé	847 468,00 \$		847 468,00 \$	Agent en soutien aux élèves en milieu défavorisés : Financement de 10 postes d'agent de service social qui seront déployés dans les différents quartiers du CSSDM en tenant compte de la répartition des écoles IMSE 7, 8, 9 et 10 et en complémentarité du déploiement actuel des agents de service social aux collaborateurs écoles-familles immigrantes. s'ajout à ça un poste professionnel de coordination pour l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'offre de services et le déploiement de la nouvelle équipe.
15021 Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire – Montant total pour la mesure (pour les cinq volets) Ce montant n'est pas compilé dans le tableau des totaux à la fin du présent formulaire.	6 563 286,00 \$		Ne s'applique pas	
15023 À l'école, on bouge!	778 838,00 \$	678 838,00 \$	100 000,00 \$	Le 100 000 \$ centralisé servira à financer ou bonifier les projets porteurs des établissements

15027 Soutien à la réussite éducatives des élèves doués (à haut potentiel)	628 416,00 \$		628 416,00 \$	<p>La distribution de ce budget se fera ultérieurement selon le cadre de référence qui est en cours de préparation au niveau de notre Centre de services scolaire qui sera finalisé en 2021-2022 et déployé à partir de 2022-2023.</p> <p>Pour l'année 2021-2022, cette mesure sera utilisée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Libérer des enseignants afin de favoriser une bonne compréhension des élèves doués et mieux répondre à leurs besoins; - Mentorat ""Projets de sorties aux élèves""; - Financement des ressources existantes pour la diversification des regroupement d'élèves doués; - Consultant externe; - Activités de sensibilisation (parents, enseignants et directions); - Achat de matériel.
15028 Activités parascolaires au secondaire	7 984 200,00 \$	7 984 200,00 \$	0,00 \$	
15029 Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	1 600 462,00 \$	786 699,00 \$	813 763,00 \$	Le montant résiduel permettra d'effectuer l'entretien préventif périodique des cours d'école par le Service des ressources matérielles et de créer 2 postes de conseiller pédagogique en éducation physique et à la santé pour former les éducateurs de service de garde et l'équipe-école.
15031 Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant	341 476,00 \$		341 476,00 \$	Cette mesure sert à financer 1,6 postes de CP et à réaliser des projets qui seront déployés dans les établissements scolaires.

15055 Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes	822 329,00 \$		822 329,00 \$	Cette mesure sert à financer des postes de professionnels œuvrant dans les relations avec les familles immigrantes.
15103 Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires	1 061 244,00 \$	1 056 588,00 \$	4 656,00 \$	Le montant résiduel sera ajusté aux budgets des établissement prochainement
15104 Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	51 602,00 \$	51 602,00 \$	0,00 \$	
15186 Sorties scolaires en milieu culturel	2 333 770,00 \$	2 264 769,00 \$	69 001,00 \$	Le montant sert à financer les ententes avec l'Opéra de Montréal et la Place des arts.
15200 Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire	39 569,00 \$	39 569,00 \$	0,00 \$	
15313 Soutien à l'ajout de classes spéciales	3 360 969,00 \$		3 360 969,00 \$	Cette mesure fait partie de l'enveloppe des enseignants FGJ. Elle permet le financement du salaire des enseignants, des soutiens techniques (5 jours par semaine par groupe) ainsi que des professionnels (minimum 1 jour par semaine par groupe) pour l'ouverture de nouvelles classes spéciales.
30017 Temps de concertation, de planification et de préparation	571 050,00 \$	571 050,00 \$	0,00 \$	
Autre mesure	Montants transmis par le Ministère au CSS/CS	Montants transmis par votre CSS/CS à ses établissements	Montants gérés centralement par votre CSS/CS	Pourquoi un montant sera géré centralement par votre CSS/CS
15022 Bien-être à l'école et dans les centres de formation – Montant total pour la mesure (pour les deux volets)	1 584 883,00 \$	1 123 531,00 \$	461 352,00 \$	1 - Offrir un soutien aux directions d'établissement pour produire une série de capsules relativement au bien-être et à la santé mentale du personnel.

2 - Soutien à l'implantation de la plateforme MOOZOOM et à la consolidation et déploiement du répertoire d'activité EKIP (progression des apprentissages socio-émotionnels des enfants, développé par le BSEC en lien avec le répertoire du MSSS-MEQ)

Sommes totales

Mesures protégées	Montants transmis par le Ministère au CSS/CS	Montants transmis par votre CSS/CS à ses établissements	Montants gérés centralement par votre CSS/CS
Total	31 234 987,00 \$	20 069 730,00 \$	11 165 257,00 \$
Autre mesure	Montants transmis par le Ministère au CSS/CS	Montants transmis par votre CSS/CS à ses établissements	Montants gérés centralement par votre CSS/CS
Total	1 584 883,00 \$	1 123 531,00 \$	461 352,00 \$

Établissement

Il est à noter que toutes les mesures sont affichées, et ce, peu importe l'ordre d'enseignement de l'établissement.

Établissement : 762128 - École Barthélemy-Vimont

Ordre d'enseignement dispensé :
 • Préscolaire
 • Primaire

Nom de la mesure protégée	Montants indicatifs du Ministère pour l'établissement	Montants transmis par votre CSS/CS
15012 Aide alimentaire	67 009,00 \$	0,00 \$
15021 Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire – Volet 1 – Entraide éducative et accompagnement pédagogique en FGJ		40 271,00 \$
15021 Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire – Volet 2 – Entraide éducative et accompagnement pédagogique en FGA et en FP		0,00 \$
15021 Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire – Volet 3 – Agents en soutien aux élèves en milieu défavorisé	22 093,00 \$	0,00 \$
15021 Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire – Montant total pour la mesure (pour les cinq volets) Ce montant n'est pas compilé dans le tableau des totaux à la fin du présent formulaire.		0,00 \$
15023 À l'école, on bouge!		7 972,00 \$
15027 Soutien à la réussite éducatives des élèves doués (à haut potentiel)		0,00 \$
15028 Activités parascolaires au secondaire		0,00 \$
15029 Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	29 108,00 \$	13 832,00 \$

15031 Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant		0,00 \$
15055 Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes		0,00 \$
15103 Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires		13 563,00 \$
15104 Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	772,00 \$	772,00 \$
15186 Sorties scolaires en milieu culturel	29 496,00 \$	25 693,00 \$
15200 Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire		0,00 \$
15313 Soutien à l'ajout de classes spéciales		0,00 \$
30017 Temps de concertation, de planification et de préparation		1 949,00 \$
Total	148 478,00 \$	104 052,00 \$
Autre mesure	Montants indicatifs du Ministère pour l'établissement	Montants transmis par votre CSS/CS
15022 Bien-être à l'école et dans les centres de formation – Montant total pour la mesure (pour les deux volets)		8 156,00 \$

Totaux

Mesures protégées	Montants transmis par votre CSS/CS
Total	20 069 730,00 \$
Autre mesure	Montants transmis par votre CSS/CS
Total	1 123 531,00 \$

Autre information que votre établissement souhaite communiquer au Ministère :

Résolution du conseil d'établissement

Veillez cliquer sur le bouton « Générer » afin de produire et de pouvoir télécharger le rapport « Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées ». Ce document comprend les informations inscrites aux pages 2, 3 et 4 de ce formulaire et devra être joint à la résolution de votre conseil d'établissement requise par l'annexe 3 des Règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024. Par cette résolution, le conseil d'établissement atteste que les sommes liées aux mesures dédiées et protégées ont été reçues et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Il vous est possible de quitter ce formulaire et d'y revenir lorsque la résolution de votre conseil d'établissement, requise en vertu de l'annexe 3 des Règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024, aura été adoptée.

Afin de pouvoir soumettre ce formulaire électronique au ministère de l'Éducation, vous devez joindre la résolution de votre conseil d'établissement comprenant l'annexe « Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées ». La résolution doit comprendre un montant et être signée pour être valide.

Joindre la résolution de votre conseil d'établissement :